

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)  
BUCHAUT Romain – BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar – LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette

Mme SALIGNAC Elisabeth donne pouvoir à M. RENUCCI Thierry  
M. ROUANET Christian donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse  
Mme CHARRASSE Véronique donne pouvoir à M. BELOTTI Michel

**Absente excusée** : GOMEZ Jacqueline

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Demande de subvention au Conseil Général – Travaux d'Amélioration en Forêt Communale 2010**

*Le sujet n'étant pas porté à l'ordre du jour le Conseil Accepte de le traiter*

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** le devis de travaux sylvicoles pour le programme 2010 établi par l'Office Nationale des Forêts.
- **SOLLICITE** l'attribution de la subvention (50% du HT) auprès du Conseil Général.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce projet.

## **2. Contrat de Maintenance des équipements et aires de jeux entre l'EURL Lagon et la Commune**

Après avoir pris connaissance de la lettre de dénonciation du contrat de maintenance passé avec la Société KOMPAN et suite à la nouvelle proposition de l' EURL Lagon (sous traitant de KOMPAN), à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes du contrat de maintenance à passer avec l'EURL Lagon représentée par Monsieur CAPEL pour l'entretien des équipements et aires de jeux de la Commune.
- **DIT Que** les crédits seront prévus au Budget Communal 2010 article 6156 « maintenance ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit contrat et toutes pièces y relatives.

## **3. Contrat d'assurance des risques statutaires – Habilitation du Centre de Gestion 13**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, vu la date de fin d'échéance du contrat d'assurance des risques statutaires au 31 Décembre 2010, le Conseil

- **CHARGE** le Centre de Gestion 13 de souscrire pour son compte (comme en 2006) des conventions d'assurances (agents affiliés à la CNRACL) auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- Si au terme de la consultation les conditions obtenues ne convenaient pas au Conseil, l'avenant d'adhésion ne serait pas signé. Le cas échéant le Conseil **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant.

## **4. Attribution indemnité de conseil au Comptable du Trésor**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur Municipal.
- **DIT Que** les crédits seront prévus à l'article 6225 « indemnité aux comptables » du Budget Communal.

**5. Bail à passer entre France Domaine et la Commune pour locaux à usage de Caserne de Gendarmerie (PSIG)**

Après avoir pris connaissance du bail de location pour la caserne du PSIG proposé par France Domaine, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** les termes du bail de location à passer entre France Domaine et la Commune à l'exception de ceux concernant la révision du loyer.
- **RAPPELLE** sa volonté de bénéficier d'une révision du loyer à l'expiration de chaque période triennale comme initialement convenu et **DEMANDE** que ce point soit réglé avant le terme des 3 premières années.
- **DIT Que** le bail est consenti pour une durée de 9 ans allant du 15 Février 2009 au 14 Février 2018 (loyer réputé gratuit du 15/02/2009 au 14/02/2010).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit bail et toutes pièces y relatives.

**6. Proposition Contrat de maintenance de l'automatisme portail coulissant au PSIG à passer avec la Société ADAMO**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** les termes du contrat de maintenance de l'automatisme du portail coulissant situé à la Caserne du PSIG à passer avec la Société ADAMO Métallerie Automatisme.
- **DIT Que** la Commune émettra un titre de recette exécutoire annuellement auprès de la Gendarmerie Nationale, pour le remboursement de cette prestation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit contrat et toutes pièces y relatives.

**7. Demande de subvention au titre de Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL) au Conseil Général 13 pour rénovation des toitures de la Mairie et de l'église**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** l'opération pour la rénovation des toitures de la Mairie et de l'Eglise.
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible du Conseil Général dans le dispositif « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local ».

**8. Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** la création d'un poste de Rédacteur (catégorie B) suite à avancement de grade au titre de la promotion interne pour l'année 2010.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi modifié.

**9. Partenariat avec le Sporting Club Vinon Durance**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** le partenariat de la Commune avec le Sporting Club Vinonnais (club de football).
- **APPROUVE** la nouvelle appellation du Club soit **Sporting Club Vinon Durance** et la modification des statuts en incluant la Commune de ST PAUL LEZ DURANCE.

**Questions diverses :**

- **A partir du 15/03/2010** Stationnement et circulation interdits **dans la Grand'Rue (de 8 h à 17 h)**  
**Travaux de signalisation horizontale et verticale** pour prochain sens de circulation unique.
- **Soutien aux Communes sinistrées par la Tempête « Xynthia ».** Le Conseil accepte de verser un don de solidarité :
  - \* de 750 € en faveur de l'Association des Maires de Vendée
  - \* de 750 € en faveur de l'Association des Maires de Charente-Maritimes
- **Transport :** A partir du mois d'Avril, les cars de la CPA desserviront de **nouveaux arrêts :**  
**Zone Industrielle, Hameau de Cadarache et Site ITER.**
- Mise en place d'une téléalerte par téléphone avec la CPA pour avertir les administrés de ST PAUL d'un évènement particulier.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.